



PLAN DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT ARBITRAGE



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

SOMMAIRE

- Constats & objectifs
- Le parcours de formation
- Les niveaux d'arbitres de clubs et régionaux
- Le parcours prospect
- Le stage de sélection pour le stage national
- L'organisation territoriale





CONSTATS

- Une impulsion fédérale
- Une volonté d'implication des arbitres pour la formation.
- Des formations trop tournées vers les petites catégories
- Des niveaux trop nombreux décourageants beaucoup de candidats
- Des conditions trop restrictives ne permettant pas une évolution rapide
- Quelques clubs seulement encouragent la promotion de l'arbitrage
- Peu de travail coopératif avec les ligues et les CTN
- Un nombre de jeunes arbitres qui ne permettent MÊME pas le renouvellement naturel
 - (10 arrêts programmés dans les 3 ans / 20 dans les 5 ans)
 - 2 Head magnus de moins de 35 ans / 4 entre 35 et 40 / 4 de plus de 40 ans



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

OBJECTIFS

- Remettre les clubs au centre de la formation
 - en leur apportant les moyens humains et techniques
 - En les redonnant l'initiative de la formation
 - Constituer une base de données des arbitres évoluant en clubs
 - Permettre à des joueurs d'évoluer dans l'arbitrage en parallèle de leur carrière de joueur
- Travailler avec les ligues et impliquer les cadres techniques régionaux
 - Travailler avec les ligues pour déterminer les cadres de formations
 - Les CARJ de zone devenant l'organe de sélection et de détection.
 - Promouvoir et respecter la « philosophie d'actions »



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

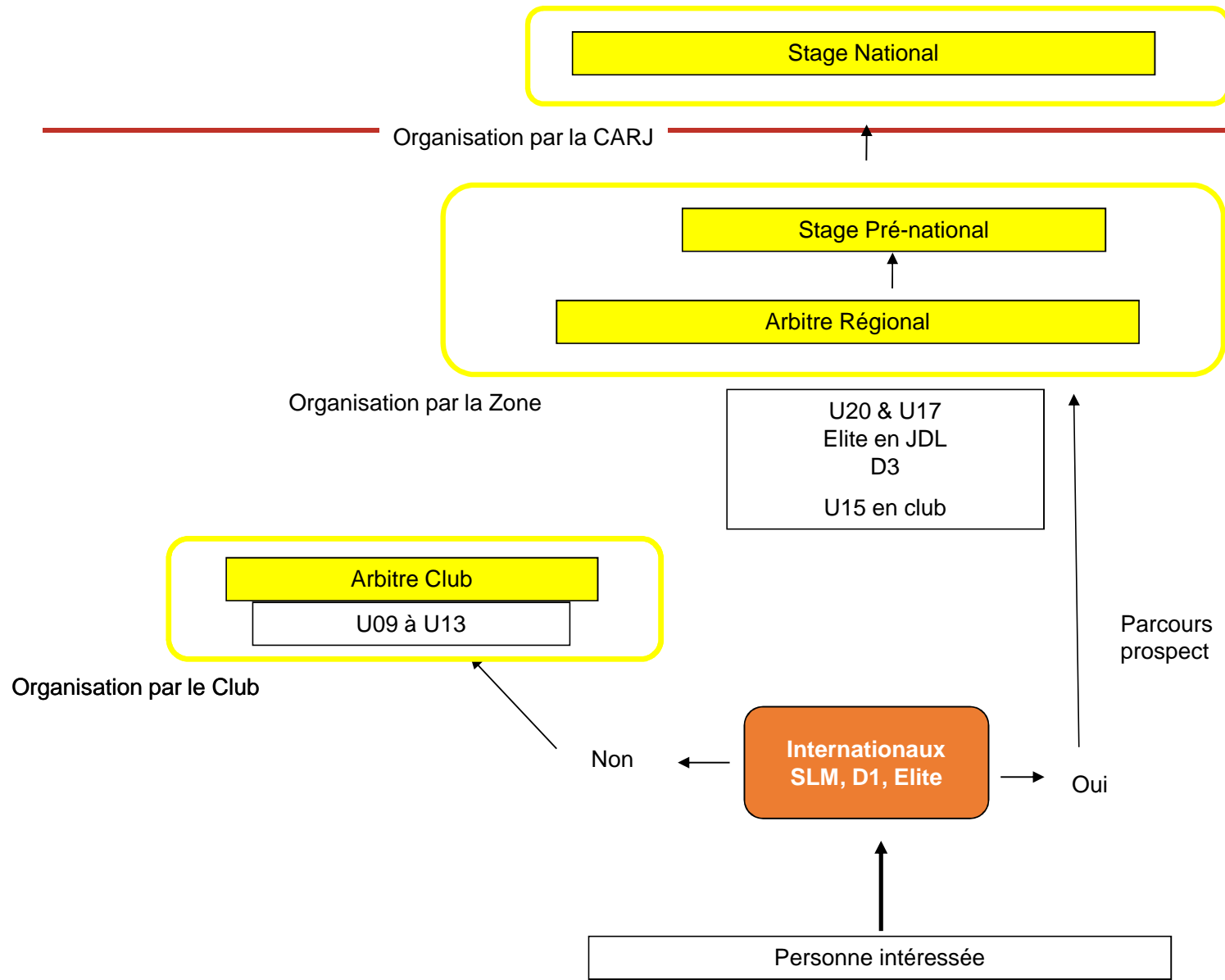
OBJECTIFS

- Simplification et standardisation des niveaux d'arbitrage
 - 2 niveaux
 - 1 au niveau des clubs
 - 1 au niveau régional
 - Mise en place d'un stage pré-national
 - Dernière étape de formation avant le niveau fédéral
- Mise en place d'une formation PROSPECT
 - Réservé aux anciens joueurs/joueuses
 - Accompagnement/ formation
 - EN 1 SAISON, CAPABLE D'ÊTRE ARBITRE ou JDL Fédéral

L'objectif est d'intéresser le plus grand nombre de licenciés à l'arbitrage ET de favoriser le développement des arbitres en qualité et en quantité.



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE





FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

LE NIVEAU « ARBITRE DE CLUB »

- Intéresser les stagiaires à l'arbitrage en leur donnant les moyens et connaissances de bases pour arbitrer des matchs jusqu'au U15
- Développer le réservoir d'arbitres
 - un recrutement le plus large possible parmi les joueurs U15 jusqu'à U20
 - Et également vers les parents des joueurs (jusqu'au U11)
- Promouvoir la « carrière d'arbitre »





FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

OBLIGATIONS DES CLUBS

- Les clubs devront nommer un référent arbitrage (dirigeants ou entraîneurs)
 - Chargé de la désignation des matchs jusqu'à U15
 - Détecter avec l'aide du Délégué régional, les candidats motivés pour continuer dans l'arbitrage
- Les clubs devront organiser un stage de niveau « arbitre de clubs » par an
 - Avec au minimum 15% des licenciés (catégorie U20/U17/U15)
 - Des clubs ne participant pas aux championnats U17 Elite ou/et U20 Elite, peuvent s'organiser à 2 ou plus pour organiser un stage commun
 - Nombre de stagiaires maximum conseillé : 15
 - A partir de N+2, il sera proposé un système Bonus/malus
 - Malus : sanction pécuniaire, non possibilité d'organiser les finales nationales, non labelisation de la formation.....
 - Bonus : invitation à la coupe de France pour les meilleurs référents et les meilleurs stagiaires, à des matchs de l'équipe de France....



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

LE NIVEAU « ARBITRE DE CLUB »

Niveau requis	<ul style="list-style-type: none">• Ce niveau est ouvert à toutes les personnes souhaitant apprendre les bases de l'arbitrage. Respect des minima de patinage et des tests théoriques effectués à la fin du stage.• Intéresser les stagiaires à l'arbitrage en leur donnant les connaissances de bases pour arbitrer des matchs jusqu'au U15	
Catégorie	Le candidat pourra officier des matchs du hockey mineur en dessous du U15.	
<ul style="list-style-type: none">• Age Minimum	<ul style="list-style-type: none">• Un candidat devra avoir deux années de plus ou une catégorie de plus que la catégorie à arbitrer.	
Responsable suivi et désignations	Le candidat est sous la responsabilité du référent-Arbitre de son club d'appartenance,	
Contenu formation	Présentation CARJ, COCD, PND Règles de jeu Dégagement interdit Points d'engagements Validation des buts Substitution pénalités (niveau 1)	Philosophie d'actions des joueurs Hors jeu Hors jeu de passe Accrocher Faire trébucher Positions du système à 2
Cadre de la formation	Club	
Formateur	Formateur désigné par le délégué régional (arbitre/responsable arbitrage de club)	
Tarifs de la formation	Frais déplacement payé par le club – Stage gratuit pour les stagiaires	



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

LE NIVEAU « ARBITRE RÉGIONAL »

- Inciter les candidats à persévérer dans l'arbitrage **en complément** de leur statut de joueur
- Former les arbitres à la gestion de matchs U15 & U17 (charge et arbitrage à 2) et à la fonction de juge de ligne (U17 élite)
- Il s'agit également du niveau des arbitres non retenus en Fédérale
- Les responsables régionaux proposeront à la CARJ et au responsable CARJ de zone, une liste d'arbitres qui seront prioritaires sur les désignations.
- L'arbitre est tenu de remplir après chaque match un formulaire (base Google forms) avec la date, la catégorie et si besoin les difficultés rencontrées...





FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

LE NIVEAU « ARBITRE RÉGIONAL »

Niveau requis	Avoir obtenu le niveau précédent Avoir officié durant 2 saisons en clubs OU avoir officié plus de 15 matchs en clubs sur la dernière saison Respect des minima de patinage et des tests théoriques effectués à la fin du stage	
Catégorie	L'ensemble des catégories du niveau « arbitre de club » et le U15, les catégories U17&U20 désignés par la responsable désignations au sein de la zone.	
Age Minimum	Les candidats non majeurs ne pouvant arbitrer que le U15. Uniquement les candidats majeurs et ayant au moins 1 année d'expérience en régional peuvent arbitrer la 3ème division.	
Responsable suivi et désignations	Le candidat est sous la responsabilité du responsable CARJ de zone et désigné par le responsable Désignation En cas d'absence de match désigné par la zone, l'arbitre peut être désigné par le club.	
Contenu formation	<ul style="list-style-type: none">- Règles de jeu- Aperçu des charges contre la bande, dans le dos, à la tête, avec le coude ou le genou- Cas annulation des buts- Obstruction	<ul style="list-style-type: none">- Détermination des charges légales ou non- Points d'engagements- Positionnement et fonction du juge de ligne
Lieu Formation/sélection	Tournois U15 ou U17 organisés par les clubs	



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

PARCOURS PROSPECT

Conditions d'accès au parcours prospect

- Chaque saison la CARJ définit un nombre de place réservé pour un parcours prospect (P.P)
- Le P.P est réservé aux **anciens internationaux féminines et masculins** (Sénior ou U20), aux joueurs ayant participé à la ligue magnus et D1 (au minimum 20 matchs) ou U20 Elite (Groupe A/B ou anciennement U22 Elite , au minimum 20 matchs)
- Les conditions d'accès au P.P pourront être réévalués en fonction des demandes et le profil des candidats , notamment l'expérience en arbitrage.
- L'âge maximum pour accéder au P.P est de 35 ans.
- Les Candidats devront remettre un CV sportif de joueur et d'arbitre, ainsi qu'une lettre de motivation.



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

PARCOURS PROSPECT

Conditions d'accès au parcours prospect

- Les candidats retenus seront convoqués lors d'un stage de détection en début de saison sportive, qui pourra servir également de stage de validation du « arbitre régional » et devront réussir les minima de règle (hors substitution) et de patin.
- Ils seront convoqués **LA MÊME SAISON** lors du stage de pré-nationale et ne seront donc pas soumis aux conditions de nombre de match ou de saison arbitré minimum.
- En cas de sélection pour le stage national, ils pourront être intégrés au groupe « Espoir Head » s'ils se dirige vers le head ou le groupe Juge de ligne.
- En cas de non sélection, ils seront qualifiés en « arbitre régional » et devront pour l'année d'après, satisfaire au prérequis des arbitres fédéraux.



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

PARCOURS PROSPECT

Suivi du candidats

- Pour chaque Candidat, un tuteur (arbitre en exercice) sera nommé
 - Aider le candidat tout au long de la saison
 - Partage d'expérience
- Les candidats seront prioritaires (en respectant les limites kilométriques) sur les désignations.
- Les candidats seront sous la responsabilité du responsable de développement
- Un stage de mi-saison sera mis en place en saison N+2





FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

STAGE SÉLECTION AU STAGE NATIONAL

1. Objectifs principaux

- Sélectionner les meilleurs arbitres parmi les arbitres régionaux et du parcours Prospect, pour le stage national d'août
- Faciliter le passage d'arbitre de zone à arbitre fédéral .
- Ce stage de 2 jours aura lieu en avril/mai sur un tournoi de clubs et permettra aux formateurs d'évaluer les capacités théoriques et pratiques des candidats, ainsi que leur capacité à devenir des arbitres fédéraux.
- Les stagiaires devront choisir s'ils participent en tant que Head ou juge de ligne

2. Points à aborder

- Rappel et renforcement des points déjà vus
- Attitude & posture de l'arbitre
- Formalités administratives
- Clefs de répartition des pénalités ABC
- Hors jeu volontaire & Hybrid icing
- Substitution des pénalités
- Le stage devra combiner les matchs, les cours théoriques et devra se conclure par un test de connaissance (substitution et règlement)



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

STAGE SÉLECTION AU STAGE NATIONAL

3. Sélection pour le stage

- Les responsable arbitre de zone et régionaux proposeront à la CARJ une liste parmi les arbitres régionaux
- Seront qualifiés d'office
 - Les arbitres du parcours prospect
 - Les anciens arbitres fédéraux (redescendu depuis 2 saisons ou moins)

4. Validation et sélection

- Le stagiaire devra validé les minima nationaux D2 (patins et tests théoriques) pour être admissible au stage national.
- La sélection finale pour le stage national sera effectuée par la suite par la CARJ.
- Si le candidat n'a pas effectué les minima ou n'a pas été sélectionné par la suite, il sera réintégré dans l'équipe des arbitres régionaux et pourra être soit reconvoqué à un stage régional ou directement au stage de sélection au stage national la saison d'après.



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

3 ZONES DE DÉVELOPPEMENT POUR LA FFHG



**Saint-Pierre
et Miquelon**
(zone **NORD-EST**)



Délégué Arbitrage de Zone
Savice FABRE
Co Délégué Formation
Didier THIEBAULT

Délégué Arbitrage de Zone
Benjamin GREMION
Co Délégué Formation
Philippe TRONET

Président de CARJ
Fabrice HURTH
Responsable Développement
Julien AVAVIAN

Délégué Arbitrage de Zone
Jean Charles LLORCA
Co Délégué Formation
Philippe PHILIPPI



FFHG
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

Organisation régionale

Niveau	Responsable formation	Arbitrage
Zone	Co-délégué formation	Délégué Arbitrage de Zone (DAZ)
Ligue	Responsable formation Ligue (si existant)	Délégué Régional
Club	Référent arbitrage	Formateur Ou Relais Local d'Arbitrage